



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 AVRIL 2008

PRESENTS : M. Jean GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, Conseillers Membres du Bureau ; Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme GENTILI, MM. POMMIEZ, LOZANO, Délégués Titulaires de la Ville de Bayonne ; MM. DAUBAGNA, ROUX, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. Jacques VEUNAC, Délégués Titulaires de la Ville d'Anglet ; MM. Jakes ABEBERRY, LAFITE, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; Mme DURRUTY, M. CAUSSE, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Délégués Suppléants de la Ville de Bayonne ; M. CAZAUX, Mme GETTEN PORCHÉ, M. LIÉNARD, Délégués Suppléants de la Ville d'Anglet ; MM. POUHEYTS, DOMÈGE, Mmes PRADIER, LANNEVERE, Délégués Suppléants de la Ville de Biarritz.

ABSENTS OU EXCUSES : M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; M. CÉLAN, Délégué Suppléant de la Ville d'Anglet.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 19 - RESSOURCES - FINANCES.

CONVENTION FINANCIERE PLURIANNUELLE AVEC LE FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS DE BAYONNE.

Monsieur Henri LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La convention financière pluriannuelle signée pour la période 2005-2007 avec le Foyer de Jeunes Travailleurs de Bayonne (F.J.T.) a pris fin le 31 décembre 2007.

Le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 21 janvier dernier, la conclusion d'un avenant prévoyant une prorogation de cette convention jusqu'au 1^{er} avril 2008 et le versement d'une somme de 86 610 € afin de couvrir le besoin de trésorerie, dans la continuité des actions existantes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 14 AVR. 2008

Affiché le 14 AVR. 2008



Le Président

Jean GRENET

Une nouvelle convention, annexée ci-après, a été élaborée pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2010. Après échanges avec l'Association, l'évolution de la participation communautaire a pu être limitée à 2 % par an à périmètre constant, étant précisé que pour 2009, compte tenu de la gestion par le F.J.T. de 6 nouveaux logements, la contribution intègre une revalorisation complémentaire au prorata du nombre de lits qui passera de 100 actuellement à 106.

Les subventions allouées depuis 2005 ainsi que les montants proposés à compter de 2008 sont les suivants :

Rappel des subventions attribuées			Subventions sollicitées et proposées		
Année 2005 (pour 100 lits)	Année 2006 (pour 100 lits)	Année 2007 (pour 100 lits)	Année 2008 (pour 100 lits)	Année 2009 (pour 106 lits)	Année 2010 (pour 106 lits)
212 281 €	212 281 €	212 281 €	216 526 €	234 107 €	238 790 €
			+ 2 %	+ 6 lits et +2 % soit +8,1 % au total	+ 2 %

En ce qui concerne l'année 2008, la subvention proposée comprend la somme de 86 610 € au titre de la prorogation de la convention 2005-2007.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de valider les montants de subventions ci-dessus, représentant une enveloppe financière de 689 423 € sur trois ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante, dont le projet est annexé au présent rapport.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

